

Il n'en reste pas moins vrai que certaines structures seront régionales, d'autres pluri régionales sinon nationales. On ne peut que regretter que les investissements de catégorie I (établissements pour poly et pluri handicapés) ne restent pas tant pour leur création, leurs investissements, leur fonctionnement de compétence "Etat".

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-